



JUBILÉ DE ROME AVEC LE DIOCESE DE VERSAILLES

CHARTRE DU PELERIN

La participation au Jubilé prend les allures d'un pèlerinage. Le pèlerin est celui qui quitte son pays, son confort, ses habitudes et ses certitudes pour oser la rencontre de lui-même, de l'autre et de Dieu.

Participer au Jubilé c'est donc accepter de prendre part à une aventure humaine, comme Abraham et tant d'autres chercheurs de Dieu. C'est consentir à des conditions de vie nouvelles, aux changements et aux imprévus, aux bonnes comme aux mauvaises nouvelles.

Dans cette optique, je m'engage à respecter les points suivants :

- Je viens librement au Jubilé en choisissant d'entrer dans la démarche humaine et spirituelle qui m'est proposée.
- Je m'engage à adopter un comportement adulte et responsable, à participer aux activités, à respecter les autres, à être à l'accueil des autres.
- J'accepte la proposition qui m'est faite de vivre ce temps avec des jeunes d'autres paroisses et diocèses.
- J'adhère au programme qui me sera proposé chaque jour et je m'engage à participer de manière constructive à la vie du groupe en respectant les horaires des activités et les consignes qui seront données.
- Je m'engage à utiliser le moins possible mon téléphone pendant les temps d'activités communes afin de pleinement profiter des temps de rencontre et de partage. Je m'engage aussi à éteindre mon téléphone pendant les messes et les temps de prière.
- Je me prends en charge et ne prends pas de risques inconsidérés. Je ne mets ni ma vie ni celle des autres en danger.
- Je respecte les autres que ce soit dans la parole, le silence, le sommeil ou la prière.
- Je respecte les habitudes culturelles et le mode de vie des Italiens. Je cherche à m'adapter avec souplesse, notamment dans les familles. Dans les lieux de culte, je veille à avoir une attitude et une tenue correctes.
- Je respecte les locaux d'hébergement, les bus ainsi que les différents lieux où il me sera donné de passer.
- Je suis vigilant à ranger et nettoyer après mon passage.
- Je respecte la non-mixité des lieux de couchage et des toilettes.
- Je ne pars jamais seul(e) mais toujours en groupe.
- Si je suis confronté(e) à un problème quelconque ou si je remarque qu'un de mes camarades a disparu, je vais en parler au responsable de mon groupe et/ou à l'un des responsables.

Je prends particulièrement note des consignes suivantes :

- La consommation de tabac est interdite pour les mineurs ainsi que pour tous dans les bus, les lieux communs et pendant les activités.
- La consommation d'alcool est interdite pour les mineurs. Pour les majeurs, la modération est de mise. Dans le cadre de l'accueil en familles, interdiction d'introduire de l'alcool, modération de rigueur pour les majeurs si la famille d'accueil en propose.
- Il est interdit d'acheter et de consommer de la drogue. Nous rappelons à toutes fins utiles que chaque pèlerin français des Jubilé est soumis à la législation française qui interdit l'achat et la consommation de drogues pour les mineurs comme pour les majeurs.
- Majeurs et mineurs se conforment aux horaires des ouvertures/fermetures des locaux d'hébergement, et pour les mineurs, interdiction de sortir des locaux la nuit.
- En cas de manquement à cette charte, les responsables du groupe et les organisateurs diocésains se réservent le soin de prononcer une sanction à l'égard du jeune concerné. Cette sanction pourra aller du simple rappel à l'ordre à l'exclusion du groupe, voire au renvoi au domicile aux frais et sous la responsabilité du jeune en cas d'infraction grave.
- **Je certifie adhérer à cette charte du pèlerin et m'engage à faire en sorte pour ma part que ces Jubilé de Rome soient pour tous les participants du diocèse de Versailles une belle aventure humaine et spirituelle.**

Date et signature du pèlerin, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à..... le...../...../.....

Signature du pèlerin: et si le pèlerin est mineur signature du responsable légal :